



Licenciement assistante maternelle et congés payés

Par Cdp

Bonjour,

Je dois licencier mon assistante maternelle au bout de 13 mois de travail(déménagement).

Son salaire est mensualisé en année complète sur 52 semaines donc avec cp inclus.

qu'elle travaille ou pas je lui paye le même salaire.

A la fin de son préavis il lui restera 12 jours de cp acquis non pris dois je lui rémunérer ?

D'avance merci pour votre aide car je ne m'en sors pas

Au droit du travail une personne m'a dit que je devais les lui payer une autre m'a dit que non car elle est mensualisé et donc payer par anticipation. Je ne comprends plus rien !!!!!!!

Merci